Rapport de fin de travaux
Gestion d'Espèce Exotique Envahissante
Opération d'arrachage de Balsamines de l'Himalaya
(rivière la Risle)

Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane
18 rue Chantereine – 27170 Beaumont-le-Roger
T: 02 32 45 23 88
@: secretariat@asa-risle.fr

Technicien : Régis ROYER
T: 07 86 04 71 24
@: regis.royer@asa-risle.fr

Novembre 2016

Localisation

Les travaux se situent sur la Risle sur les communes de Beaumont-le-Roger et de La Vieille-Lyre.
Une prospection complémentaire a été réalisée sur la Risle, de la commune de La Vieille-Lyre à la commune de Nassandres.

Contexte et problématique

La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) est une Espèce Exotique Envahissante. Introduite pour ses qualités ornementales et mellifères, cette plante est une herbacée de 1 à 2 mètres de hauteur avec une longue tige rougeâtre, assez robuste et creuse. Les fleurs, mesurant entre 2,5 et 4 cm, sont irrégulières et de couleur pourpre parfois blanches. Ses feuilles sont allongées, finement dentées et ont des glandes à leur base.
Lorsqu'elle se développe sur les berges, la Balsamine de l'Himalaya colonise au fil du temps toute la longueur du cours d'eau grâce à son mode de reproduction efficace. A partir de juillet/août, elle développe des capsules chargées de graines qui seront propulsées à la fin de l'été pour donner de nouveaux plants au printemps suivant. Un seul pied de Balsamine peut produire plus de 700 graines. Plante annuelle, ses graines restent tout de même viables pendant 2 ans. Elle se reproduit aussi par bouturage mais dans une moindre mesure.
Son système racinaire assez léger n'est pas du tout adapté au sol des berges. Le développement intense de cette plante génère des érosions de berges, dysfonctionnement des cours d'eau induisant envasement, atterrissement ou encore inondations locales.

Les travaux envisagés doivent répondre aux objectifs suivants :

- préserver la végétation des bords de berge en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle remplit (stabilité des berges, diversité biologique, intérêt paysager, etc.) et les usages pratiqués sur le cours d'eau;
- maintenir ou améliorer l'écoulement naturel des eaux, la circulation des sédiments et de la faune piscicole, tout en préservant au mieux la diversité du milieu (lit, berges, faciès d'écoulement, végétation, etc.);
- contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux ;
- être réalisés dans l'optique d'une préservation durable qui implique une gestion réfléchie et non un travail systématique n'impliquant que des retours d'intervention à moyen terme.

Modalités de réalisation

Une convention de travaux a été signée avec les propriétaires concernés.
L'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane a engagé un partenariat avec le Centre d'Insertion et d'Action Sociale de l'Intercom du Pays Brionnais de façon à développer un échange mutuel basé non seulement sur une prestation technique mais également avec un volet pédagogique.

Après avis favorable des partenaires techniques et financiers, l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane a accompagné un chantier d'insertion encadré par les techniciens de l'Intercom du Pays Brionnais, avec en premier lieu une demie-journée pédagogique dédiée à la sensibilisation, la connaissance auprès des agents du chantier d'insertion (travaux en rivière, reconnaissance de la Balsamine de l'Himalaya et des espèces indigènes caractéristiques des cours d'eau..).
Dans un second temps, l'opération d'arrachage a été menée sur les 2 principaux foyers identifiés sur le site du Hom, sur la commune de Beaumont-le-Roger.

En parallèle, l'équipe de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (technicien et gardes), parfois accompagnés de partenaires (CD27, SIBVR) est intervenue en régie sur une vingtaine de petites stations localisées (de quelques pieds à une trentaine de pieds).

Les travaux comprenaient essentiellement :

- l'installation du chantier et les travaux préparatoires (reconnaissance du site, accès, signalisation, etc.);
- le traitement par arrachage manuel des plants de Balsamine de l'Himalaya ;
- l'évacuation des produits d'arrachage hors des terrains vers une zone de stockage appropriée (benne 15 m3 sur un terrain communal);
- l'élimination des produits d'arrachage en incinérateur.

L'essentiel de l'opération s'est déroulée sur 4 jours en juillet 2016. Une journée supplémentaire a été effectuée en septembre 2016.
Des visites complémentaires ont été menées durant le mois d'août, le mois de septembre et le mois d'octobre.
Durant le mois d'août, une prospection complémentaire a été réalisée sur la Risle, de la commune de La Vieille-Lyre à la commune de Nassandres.
Une partie (en aval de Beaumont-le-Roger) a été prospectée en canoë-kayak, permettant de relever la présence de 4 stations ponctuelles. Une autre partie (de La Vieille-Lyre à Grosley-sur-Risle) a été parcourue à pied, le long des berges ou dans le lit du cours d'eau. Là également, quelques stations ponctuelles ont plus être localisées.

Volume des travaux

Surface des stations (chantier d'insertion) (m²)	1 500 + 1 800
Nombre de petites stations	20aine
Nombre de sacs utilisés (100 L)	80
Total Produits incinérés (kg)	800
dont Balsamines Himalaya	510
dont Renouées Japon (SIBVR)	290

Déroulement des travaux

Toutes les interventions ont été entreprises de façon à ne pas détériorer la végétation conservée et ne pas abîmer les berges.
Travaux préalables
Les berges et autres surfaces travaillées ont fait l'objet de travaux de débroussaillage pour permettre l'accès et faciliter l'évacuation des produits arrachés (sacs).
Opération d'arrachage
Des équipes de 3 agents procédaient à l'arrachage manuel des plants et leur dépôt dans des sacs poubelles selon un zonage pré-défini par le technicien rivière et l'encadrant technique. Le zonage consistait en un travail en ligne, les trinômes avançant côte à côte, au même rythme. Ainsi, tout oubli de passage était évité.

Les sacs remplis étaient transportés sur une zone de dépôt limitrophe, puis étaient transportés en fin de journée vers la benne situé sur un terrain communal proche.

Partenaires et financement

Financeur	Participation	Montant (€ TTC)
Agence de l'eau Seine-Normandie	80,00%	2 264,32 € TTC
ASARM	20,00 %	566,08 € TTC
Coût global	100,00%	**2 830,40 € TTC**

Illustrations

Balsamines de l'Himalaya en berge

Travaux préparatoires et équipe du chantier d'insertion

Opérations d'arrachage

Prospections des berges

Plan de localisation

Localisation des stations